FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Du Jeudi 27 Janvier 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

r. La Société d'Agriculture ayant décidé de décerner une prime de cinq louis, et un accessit de trois louis, aux deux plus beaux chevaux entiers, réunissant d'ailleurs les formes et les qualités requises pour un bon étalon; les propriétaires d'étalons qui voudront les présenter au concours sont prévenus, qu'il aura lieu à Neuchâtel, dans le courant du printems prochain, et sur un jour dont le public sera prévenu quelques semaines à l'avance. Les étalons devront être âgés de 2 à 8 ans, et être une année au moins à la disposition des agriculteurs qui voudraient en faire usage.

Le Secrétaire de la Société, Pury, D. médecin du Roi.

- 2. Le Conseil-d'Etat ayant accordé la discussion des biens et dettes de Jean-Jaques-Henri, ffeu Abram Leuba, de Buttes, domicilié aux Grands-Prés, rière St. Sulpice; tous les creanciers du dit Jean-Jaques-Henri Leuba, sont avertis de se rencontrer à l'hôtel de-ville de Môtier-Travers, devant noble et vertueux Charles-Adolphe-Maurice de Vattel, conseiller d'Etat et châtelain du Val-de-Travers, et les Sieurs Egaleurs par lui nommés, le Vendredi matin 25 Février prochain, pour faire inscrire leurs titres prétentions et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffie du Val-de-Travers, le 17 Janvier 1825.

 BOREL, greffier.
- 3. Le Gouvernement, par son mandement en date du 4 Janvier courant, ayant accordé le décret des biens de défunt Isac-Pierre, fils de feu Michel-Henri Jacot, de la Sagne et du Pâquier; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé au Vendredi 11 Février prochain, la journée pour sa tenue. Tous les créanciers du dit Isac-Pierre Jacot, sont en conséquence assignés péremptoirement à se présenter le dit jour dès les 9 heures du matin, sur l'hôtel-de-ville de Valangin, par-devant le Juge de ce décret, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions et être ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 12 Janv. 1825. Par ordonnance, A.-L. BREGUET, greffier.
- 4. Le décret des biens du nommé David-Pierre Sandoz allié Fallet, de Dombresson, aubergiste au dit lieu, ayant été accordé; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, en a fixé la tenue au Lundi 14 Février prochain. En conséquence tous les créanciers dudit Sandoz sont assignés péremptoirement à se présenter le dit jour dès les 9 heures du matin, sur l'hôtel-de-ville de Valangin, par-devant le Juge de ce décret, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions contre le discutant, et être ensuite colloqués à leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à

Valangin, le 12 Janvier 1825.

Par ord. A.-L. Breguet, greffier.

5. Le public est informé, qu'ensuite d'un ordre émané de l'Autorité supérieure, M. le justicier de la Côte Daniel Lardy, d'Auvernier, curateur juridiquement établi à la masse formant la succession de défunt David-Rodolphe Bachmann, gypseur et peintre d'appartemens, habitant à Auvernier, et décédé à l'hôpit à Pourtales, fera exposer en mises franches et publiques, les meubles et effets de ménage délaissés par le dit défunt, dans la maison qu'il occupait à Auvernier, tels que meubles d'appartemens, bureau, literie, linge, habillemens d'homme, batterie de cuisine, deux clavecins, une montre de poche en argent et à répétition, des outils de menuisier et de peintre, et autres articles faisant partie d'un mobilier. Ces enchères de meubles auront lieu juridiquement le Lundi 31 Janvier courant, à Auvernier, dans l'auberge de la Croix-blanche, des les 9 heures du matin, aux conditions qui seront annoncées au moment où l'on commencera les enchères. - Toutes les personnes auxquelles le dit défunt Bachmann pourrait être redevable, sont invitées par ce même avis à adresser leurs réclamations, soit au greffe soussigné, soit à M. le curateur sus-nomé; et les personnes qui peuvent être redevables au dit Bachmann, soit pour comptes d'ouvrages ou autrement, sont de même invitées à se rendre audit greffe pour régler leurs comptes avant le 1er Mars prochain, sous peine d'être poursuivies selon droit. Donné à Auvernier, le 17 Janvier 1825. Greffe de la Côte.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

Ensuite de due permission obtenue, Jean-Pierre Bardet, marchand boisselier à Neuchâtel, exposera en mise publique au plus offrant, à l'issue du plaid, sur l'hôtel de-ville de Valangin, le Samedi 12 Février porchain, savoir : la maison qu'il possède au bourg dudit Valangin, vis-à-vis celle du Sieur grand-sautier Vuillemin, consistant en deux appartemens, deux caves, greniers et dépendances, avec un grand jardin au levant; joûte le tout la place du bourg de joran, le Seyon d'ubère, M. le lieut. Quinche de bise, et l'hoirie de feu le S. r concierge Tissot de vent. Les amateurs de ces immeubles sont invités à se rencontrer sur l'hôtel-de-ville de Valangin, le prédit jour 12 Février, où ils seront échus au plus offrant et à des conditions favorables. Donné à Valangin, le 21 Janv. 1825. Greffe de Valangin.

Avec permission obtenue, la masse de feu Chs.-Ls. Perrin, à Cormondrêche, exposera en mises franches et publiques, le Mardi 1er Février prochain, dans la maison du défunt au dit Cormondrêche, quantité de meubles et outils aratoires, tels que, chars, charrue, herse, chables, chaînes, enrayoirs, dits à plaque, jougs avec leurs coussins, haches, faux, etc.; plus, une chaise avec deux harnais, un cheval, deux bœufs, une bonne vache à lait, deux génisses, 18 à 20 toises de foin bien conditionné, environ 60 à 70 quintaux paille de froment, 40 à 50 quintaux paille d'orgée, 80 à 100 mesures orge, 50 à 60 mesures de froment, 2 bosses vin blanc 1823, 2 à 3 bosses vin blanc 1824, et quantité d'autres objets trop longs à détailler : le tout aux conditions qui seront lues avant les dites enchères, qui comenceront à 8 heures du matin.

M. Milliet-Sergeans, lieutenant de Cudrefin, exposera vendable en mise publique, le Mardi 1er Mars 1825, à 10 heures du matin, à la maison-de-comune du dit lieu, une maison presque neuve, avec un jardin contigu, situés au bord du lac, dans une très helle exposition. La maison consiste en deux étages, dont le premier est composé de deux chambres se chauffant par un fourneau, et d'une cuisine; le second de deux chambres, plus, un galetas et un grenier, avec

cave, bouteiller et bûcher.

Les Syndics de la masse de la maison Silliman Wavre et C.e feront exposer en mises franches à la minute, dans l'étude de M. F. C. Borel, greffier de la noble Cour de Justice de cette ville, le Jeudi 10 Février prochain, à deux heures, cinq morceaux de vigne rière la Commune de Bôle, contenant ensemble 37 3/4 ouvriers. Ces vignes, qui sont bien cultivées et en pleine valeur, provenant de l'hoirie de feu M. Pettavel, secrétaire-de-ville, ont été estimées à la somme de 9170 francs, de 10 batz pièce, et seront vendues soit partiellement, soit en bloc, au plus offrant et dernier enchérissenr, aux conditions qui seront lues avant les mises. Comme les Syndics sus mentionnés n'ont pas d'objet plus essentiel que celui-là à réaliser, pour terminer la liquidation de la susdite masse, ils se sont déterminés à laisser aller ces vignes à très-bas prix.

- 10. M. Louis Cortaillod, secrétaire de la Communauté d'Auvernier, agissant en sa qualité de curateur juridiquement établi à la veuve et aux enfans de Jean-Fréderic Petravel, et ensuite d'une autorisation de la Cour de Justice de la Côte, offre à vendre par voie de minute déposée dans l'étude du greffier Girardet à Auvernier, les deux pièces de vignes suivantes, savoir: Ou morcel de vigne situé rière le territoire d'Auvernier, lieu dit aux Combes, contenant environ 1 1/2 ouvriers, joûte M. le secrétaire et capitaine Abram Perrochet des côtés de joran, de bise et d'ubère, et le cheemin de vent. Et 2º un morcel de vigne situé rière le territoire de Colombier, lieu dit au Loclat, contenant environ 1 1/2 ouvr., joute MM. les frères Fatton du côté de vent, M. David Girard du côté d'ubère, le Sieur Henri Pernod du côté de bise, et le chemin du côté de joran. Cette vente par voie d'enchères, aura lieu à Auvernier chez le dit greffier Girardet, le Mercredi 2 Février prochain, à 3 heures précises de l'après-midi, et aux conditions qui seront communiquées aux amateurs, qui pourront, en attendant le jour de l'échûte, faire leurs soumissions, s'ils le jugent convenable, au pied de la minute.
- 11. Le Lundi 31 Janvier courant, dés 1 à 4 heures du soir, et en l'étude de M. le lieuten. Henriod,

notaire à Couvet; les Syndics établis à la masse de feu Abram-Ftançois Jeanjaquet exposent en vente sur minute et sous la garantie des créanciers soit des co-débiteurs, et au sol la livre de leurs créances, un domaine situé à Trèsmalmont, rière Couvet, sur lequel on peut nourrir toute l'année une dixaine de vaches, et où l'esparcette et le froment réussissent, formant un max de terres labourables de prés, pâturages et forêts, à-peu-près au centre duquel existe une belle maisou nouvellement et très-solidement bâtie, couverte en petits bardeaux et d'un entretien peu coûteux, et dans laquelle coule une fontaine abondante de très-bonne eau. Il est en prix à L. 8400. — Le même jour, les mêmes exposeront aussi en vente une bonne quantité de foin et de paille à consumer sur place, ainsi que le grain du crû de l'année dernière. Le tout sera vendu à des conditions favorables, et on peut prendre des informations auprès des Sieurs Jeanjaquet-Montandon, justicier à Couvet, et Abram-Louis Borel, ancien d'Eglise, à Trèsmalmont.

12. M. Louis Chapuis, négociant à Zurich, ensuite de permission obtenue, fera exposer à l'enchère publique à St. Blaise, à l'issue du plaid, le Vendredi 28 du courant, 1° Un morcel de terrain en nature d'esparcette, situé au Chaudron, d'environ 2 poses. 2° Une vigne d'envir. 26 ouvr. 3° Une dite de 2 ouvriers à la Prise de Marin. 4° Une dite à la Prévotée. 5° Un pré aux Épinettes: ces immeubles situés rière St. Blaise. 6° Et enfin, une vigne à Champ-volant, rière Hauterive, d'environ 1 1/2 ouvriers. Les dites enchères auront lieu sous de favorables conditions, qui seront lues avant les mises.

13. MM. les frères Gurlet exposeront à l'enchère, le Mercredi 2 Février prochain, à de favorables conditions, les marchandises suivantes, savoir : Environ 4600 pots vin rouge, de div. qualités.

2000 pots vin blanc du pays. 1900 pots boñe eau-de-vie de France. 720 pots de vinaigre.

8 quintaux de tabacs divers.

5 mille cigarres.

Plus, des meubles de cave, des balanciers avec leurs poids, et autres esfets. La revêtue des dites enchères aura lieu à la Chaux-de-Fonds, vers le Grenier, à la cave des dits Gurlet, qui invitent les amateurs de bonne marchandise à prositer de cette occasion p. venir se pourvoir.

ON OFFRE A VENDRE.

14. Aug. Borel-Borel, libraire, vient de recevoir la 2º livraison, soit l'ouvrage entier, des Antiquités grecques, ou tableaxx des contrées les plus remarquables et des productions des arts les plus intéressentes de l'ancienne Grèce, 2 vol. 4º, publiés par J. Horner, professeur à Zurich, traduit de l'allemand. Les Antiquités d'Herculanum, gravées par David, avec leurs explications, par Sylvain Maréchal, 9 vol. reliés en veau, parfaitement conservés.

15. Chez J.-J. Paschoud, impr.-libr. à Genève: Système monétaire actuel du canton de Genève. par Jaq .- L. Odier, membre du Conseil représentatif et souverain de Genève, 8°, 60 c. Le bon jardinier p. 1825, par MM. Vilmorin, Noisette et Boitard, gros vol. in-12, 6 fr. Les derniers des Beaumanoirs de la tour d'Helvin, par M. Kératry, membre de la Chambre des députés, 4 v. 12, 12 fr. Conseils maternels, ou manuel pour les jeunes filles, les épouses, les mères et maitresses de maison, trad. de l'allemand par M.me Gauteron, in-12, 1 fr. 50 c. L'homme du midi et l'homme du nord, ou l'influence du climat, par C.- V. de Bonstetten, 8°, 2 fr. 50 c. Tome 4 Hermite en Italie, in-12, 3 fr. 75 c. Tome 5 Hermite en province, in-12, 3 fr. 75 c. Coligny, histoire française, par Dufey, 4 vol. in-12, 9 fr. Les prix sont argent de France.

16. A un prix mor ique, les Oeuvres complètes de Tissot en 10 vo. proprement reliés; le Dictionnaire vétérinaire par Buchoz, en 6 vol. La Philosophie de la nature, en 7 vol. Les Oeuvres philosophiques d'Helvétius, en 4 vol. Un trèsbeau buffet de bibliothèque, vitré en fort belles glaces; un pupitue à l'usage d'une personne, un grand buffet de comptoir, à 4 serrures, trèspropre et très-commode. S'adr. à M. me Brandt, à Auvernier.

17. Chez MM. Jeanjaquet frères, baths croisées qu'ils détailleront au bas prix de 30 à 35 batz, ainsi qu'une partie de peluches qu'ils viennent de recevoir, dans les prix de 21 à 24 batz.

unies et marbrées en différ. couleurs, de 3/4 à 1 1/2 aunes de large, dites cirées des deux côtés, percales noires cirées, fines et mi-fines, canevas en fil p. broderie, depuis le fin numéro jusqu'au plus gros; laines coulées p. broder, dites pour tapisserie; aiguilles à tamis, dites à repasses, à coudre et superfines à l'Y; des capsules p. fusil soit amorces à muriate, par boîtes de 500. Son magasin de terre-de-pipe est bien assorti, ayant reçu un nouvel envoi de divers articles en premier choix, qui completent son assortiment. On sera content de la medicité de ses prix.

19. Un assortiment complet d'outils d'orfèvre,

composé d'enclumes, bigornes, marteaux, chassis, banc à tenailles, modèles de plomb, et presque tous les objets concernant cet art : on donnerait des facilités pour le terme du payement, moyennant sûretés, à la personne qui voudrait acquérir le tout. Plusieurs couteaux de chamoiseur ou tanneur, une canardière et un fusil de chasse, à l'épreuve. S'adr. à Ch. Favarger,

près du Pont-neuf.

20. Un schako, et un uniforme de soldat d'infan-

terie. S'adr. au bureau d'avis.

21. A un prix avantageux, un équipement complet de carabinier, en très-bon état. S'adresser à M. Quellet, greffier au Landeron.

22. Des chemises de percale p. homme, toile trèsforte et bien cousues, provenant d'un établissement de charité, à 34 et 36 batz pièce. S'adr. à M. lie Neuhaus, maison Meuron - Perret, au faubourg.

23. Au greffe de Neuchâtel, un bureau à quatre

places.

24. Des poudrettes de bone qualité, de St. Saphorin, près Vevey, chez J.-P. Bauvet, au Petit-Pontarlier.

25. De gros et beaux acacias, chez M. Du Pasquier, à Vaudiion.

26. A un prix modique, 10 à 12 toises de foin bien conditionné. S'adr. au Sieur justicier Mauley, à Bevaix.

27. Environ 600 pieds bon fumier de vache, à 5 cr. le pied rendu au bord du lac. S'adresser

au bureau d'avis.

28. Trois chars à échelles complets à 2 chevaux, et une glisse, en bon état; plus, un tas de fumier d'environ 300 pieds. S'adr. au charron de

29. De rencontre, un fourneau blanc, comme neuf, avec son siège en poterie. S'adr. à Henri

Trachsler, terrinier.

30. MM. Petitpierre et Comp.e ayant encore à remettre une trentaine de setiers vin rouge bonne qualité, crû de la ville, à 12 batz le pot, prient les personnes qui desireraient en avoir par brandes et tonneaux, de s'inscrire à leur bureau d'ici au 15 Février prochain.

31, Chez M. F .- L. Borel cadet, du vin rouge de 1819, crû de la mairie de cette ville, d'une parfaite qualité; il en remettra le nombre de bouteilles qu'on lui demandera. Il offre de plus de l'eau de cerises de 1813, de première qualité, qui est aussi en bouteilles depuis 6 ans.

32. De très-belles langues fraiches et fumées, à

l'hôtel de la Balance.

IMMEUBLES.

33. La maison de M. lle Henriette Heinzely, à des conditions savorables p. le payement, dont on peut prendre connaissance, de même que de la maison, auprès de la propriétaire.

ON DEMANDE A ACHETER.

34. Quelques cents bouteilles vertes, doubles. S'adr. à Borel-Guyenet.

35. Une bonne romaine, à pouvoir y peser envir. 200 lb. S'adr. au Sieur Stauffer, voiturier.

36. Entre la ville et l'hôpital Pourtales, environ 3 ouvriers de terrain en plaine, et dont le prix ne soit pas trop élevé. S'adr. à M. Aibischer, doyen du clergé catholique.

ON OFFRE A LOUER.

37. Pour la foire, une chambre meublée, chez M. Louis Perrin, rue du Coq-d'Inde.

38. De suite et par mois, une chambre pour une personne seule, meublée ou sans meubles. S'adr. à la veuve Noyer, maison Sauvin, rue du Temple-neuf.

39. Un logement de trois à quatre chambres et dépendances, au faubourg. S'adr. au bureau

d'avis.

40. Pour la St. Jean prochaine, dans la maison occupée par M. Wavre-Wattel, rue des Epancheurs, le 1er et le 2e étage, composés chacun de deux chambres et deux cabinets, cuisine avec four, galetas, chambre à resserrer et caveau. S'adr. à lui-même p. les conditions.

41. Une maison à Auvernier, dans une belle exposition, composée de deux chambres à fourneau au 1er étage, et de deux autres chambres, galetas et 3 chambres hautes, cave, remise et écurie, avec verger et jardin. S'adresser à

M. Lianna, au dit Auvernier. 42. De suite, une grande cave propre p. magasin ou entrepôt. S'adr. aux sœurs Pierry, rue des

Chavannes.

18. Chez M. Michaud-Mercier, des toiles cirées | 43. Pour la St. Jean prochaine, le 3º étage de la] maison occupée par M me veuve Wittnauer, à la Grand'rue. S'adr. à M.me veuve Favre née Favarger, qui offre de plus un piano à louer.

44. De suite, une boutique très bien éclairée, ayant vue sur le pont de la petite boucherie, propre p. un atelier, avec ou sans cave. S'adr.

à Charles Naguel. 45. Par mois ou par année, p. une personne seule

et propre, une chambre agréablement située à rez-de-chaussée et remise à neuf. S'adresser à Victor Gaberel, près la Place-d'armes.

ON DEMANDE A LOUER.

46. De suite, une grande chambre meublée ou non meublée; s'il y avait un cabinet attenant, cela conviendrait. S'adr. à Reutter, aubergiste au Cerf.

47. (Ou à acheter.) Un piano à 5 octaves. S'adr. à Vict. Gaberel, près la Place-d'armes.

ON OFFRE A AMODIER.

48 Pour entrer en jouissance au mois de Mars 1825, une montagne dans une belle position, au Signal, à demi-lieue au-dessus de Fleurier, consistant en maison neuve, jardin, verger, prés, champs, bois et pâturages, contenant envir. 144 poses. Il est inutile de se présenter sans caution. S'adr. à M. le ministre Stoll, à Fleurier.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

49. Abr.-Ls. Blandenier, maître drapier, à Dombresson, offre ses services pour tout ce qui concerne son état. Il reçoit même les laines non lavées, et fait des draps fins et ordinaires, suivant la qualité de la laine, ainsi que de grandes couvertures. Il se flatte que les personnes qui l'honoreront de leur confiance, auront lieu d'èrre contentes tant de la bienfacture que de ses prix. Son dépôt à Neuchâtel est che. M. DuPasquier, apothicaire

50. Henri Huguentobler, ferblantier, établi à Cortaillod, se recommande à l'honoré Public p. tout ce qui concerne son état. Il achète vieux

cuivre, étain, plomb, qu'il paye à juste valeur. 51. On demande p. le 1er Mars prochain, un bon domestique, sachant bien conduire le bétail et connaissant la culture des vignes. Il est inutile de se présenter sans être muni de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

52. Un homme de la Suisse allemande, d'une trentaine d'années, de mœurs irréprochables et muni de bons certificats, desirerait trouver une place de valet, soit à la campagne, dont il connait tous les ouvrages ainsi que le pansement des chevaux, soit en ville dans une maison de commerce, où il pourrait servir d'emballeur, copier les lettres et autres, ayant aussi habitué ce genre d'ouvrage. Il connaît passablement le français et très-bien sa langue. Il produira des témoignages des différentes maisons où il a servi, tant à Bale qu'au Canton de Vaud. S'adr. à M. Auguste Borel, marchand epicier.

53. Une jeune fitle agée de 21 ans, desire trouver une place aux environs de la ville on à la campage: elle sait faire un bon ordinaire, coudre, filer, tricoter, et pourrait entrer de suite. S'adr.

à M. me Goldammer, à Auvernier.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

54. Un chien courant, brun et noir, a disparu de chez son maître à Neuchâtel, aux environs du Nouvel-an. On promet une bonne recompense à la personne qui en donnerait des renseignemens au bureau de cette feuille.

55. On a prêté ou égaré en ville, il y a quelques semaines, deux parapluies à l'américaine, l'un en taffetas vert avec bordure jaunatre., l'autre en toile de coton bleue, sur la douille (soit le glissoir pour les ouvrir) desquels est gravé en toutes lettres Henri Fleury. Celui-ci prie les personnes qui pourraient les avoir, de bien vouloir les lui faire rendre; il en sera reconnaissant.

56. Une chaudière en fer à rebord pour murer, de 18 pouces de diamètre environ, du poids de 54 lb. de marc, a été perdue quelques jours après la foire de Novembre dernier, depuis Neuchâtel à St. Aubin. La personne qui aura connaissance de cet objet, est priée d'en informer M. Fred. Lorimier, à Neuchâtel, contre honête recompense.

AVIS DIVERS.

57. On informe le public, que le tirage de la 2º classe 58º loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 11 Févr. proch. S'adr. p. r des plans et billets, à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

58. Les personnes qui peuvent devoir, comme celles qui ont des répétitions à faire à la masse de feu Chs.-Ls. Perrin, à Cormondrêche, sont invitées à en donner connaissance dans le domicile du défunt au dit Cormondrêche, d'ici au 15 Février prochain.

59. On desire placer un jeune homme de 14 ans, bien élevé, d'un hôtel d'une petite ville du canton de Zurich, en échange contre un garçon ou une fille, qui sera bien soigné à tous égards et à des conditions bien acceptables. S'adr. au bureau de cette feuille.

60. La Communauté de Couvet, desirant concourir aux sages vues du Gouvernement, empêcher la mendicité qui, faisant perdre à celui qui s'y livre le sentiment de sa propre dignité, l'entraîne à tous les vices; étant informée que de ses pauvres suffisamment assistés, même des pensionnaires, se permettent d'aller mendier dans l'Etat : prie les Autorités ou pourraient encore se présenter de ses membres p. mendier, de les lui renvoyer à ses frais, par la gendarmerie, si cela se peut. Elle prévient le public, que dans le même but, et usant de ses droits de basse police, elle empêchera la mendicité dans son district, et spécialement au tems des fêtes à la fin de l'année, et qu'elle renverra chez eux les pauvres étrangers, à teneur de ce que prescrivent les mandemens.

or. La Comunauté des Ponts-de-Martel demande un régent p. son école, qui s'ouvrira à la Saint-George 1825. Les fonctions auxquelles il sera appelé sont celles d'un régent de campagne. Outre un jardin, outre un vaste et beau logemene, il aura p. traitement une somme fixe de quinze louis par an, et six creutzers par semaine de tout enfant non-assisté qui fréquentera l'école. Les personnes qui auront des vues sur ce poste, sont invitées à se rencontrer le Lundi 14 de Février prochain, à 8 heures du matin, dans la maison de Commune, p.r y subir l'examen d'usage, auquel on ne sera admis qu'auparavant on n'ait présenté des certificats de mœurs suffisans. Il ne sera payé aux aspirans aucune journée. Ceux qui souhaiteront avoir sur certe place d'ultérieurs renseignemens, peuvent s'adresser à M. Andrié, pasteur aux Ponts-de-Martel, ou au soussigné.

Le secrét. de Commune, ROULET, not.º 62. Roux, tapissier, a l'honneur de prévenir que depuis Noël il demeure au rez-de-chaussée de la maison de M. le maire Matile, rue du Pommier. En son absence on répondra pour lui à l'appar-

tement à côté.

Voitures pour l'étranger.

63. A la fin du mois de Mars prochain, il partira une bonne voiture p Munich, Lemberg et Varsovie; une dite, à la fin du mois d'Avril, pour Francfort, Göttingen, Hanovre, Hambourg et Lubeck. S'ad. pour des places encore vacantes, à Conrad Schlegel, voiturier, près la Couronne,

64. Ac commencement de Mars, il partira deux bonnes voitures, l'une p. Francfort, Hambourg et Lubeck, l'autre p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin S'adr. pour des places vacantes, aux frères Gachet, voituriers, près la Place d'armes.

65. Le 15 Mars fixe, partira une bonne voiture p. Munich, Vienne, Cracovie, Varsovie, Brodi et Odessa; il y a encore quelques places de disponibles. Les personnes qui desireraient en profiter, sont priées de s'adresser au bureau d'avis.

66. A dater du 1es Mars, il partira tous les mois, pendant la belle saison, des voitures p. les endroits ci-après : la 1re p. Hambourg, Lubeck et-Traveniunde; la 2dep. Leipzig, Dresde et Berlin; la 3º p. Munich et Vienne en Autriche , la 4º p. Milan et l'Italie, et la 5e pour Calais et Londres. Dans chacune il y a des places à conner. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser à G. Delavaux, maître de postes et voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne.

MARCHANDS FORAINS.

67. M. Ab.-Hi. Heinzely occupera p. la foire la baraque nº 97, sur le quai du Seyon, avec un joli assortiment de terre-de-pipe et de verrerie; à des prix très-modiques.

68. M. Joseph Meyer, marchand de verre, de Soleure, prévient les personnes qui l'ont honoré et qui voudront encore l'honorer de leur confiance, que pendant les jours des foires de Neuchâtel, il tiendra sa boutique près le Pont-neuf, toujours bien assorti en tous genres de verres, caraffes, fin ons, bouteilles, etc. etc.

69. M. me Papillon-Briquet, de Genève, a l'avantage de prévenir, qu'elle vendra pendant cette foire dans sa chambre accoutumée, 1er étage, Grand'rue, à côté de l'hôtel du Faucon. Elle sera parfaitement assortie en schalls longs et carrés, de L. 4 à L. 150, lévantines beau noir et couleurs, gros de Naples, marcelines, florences, étoffes brochées, satins, barèges, étoffes mi-soie, merinos, fichus, écharpes, voiles, crêpes, sacs, paniers, bas de soie, cravates, bonnets négliges et habillés, gants de peau, souliers et bourrelets d'enfans.

TAXE DES VIANDES, des le 3 Janvier 1825. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.) Le bœuf à $7^{-1}/_2$ cr. Le veau à $6^{-1}/_2$ cr. Le mouton à $7^{-1}/_2$ cr. Le mouton à $7^{-1}/_2$ cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 1/2 cr. la livre.

			- 1						_		
PRIXI	E	S	G	R	I	NS	s, au ma	irchi	du	20	Janvie
Frament							l'émine	bz.	22	à	22 1/4
Moitié-b	lé							12	18	à	20.
Mècle.	•	•	•	•				"	13	à	14.
Avoine									8.		
Epautre							. le qui	ntal	L.	10	2